

inelys

EXPERTISE COMPTABLE ■ AUDIT ■ CONSEILS

les
stats
DE VOTRE SECTEUR

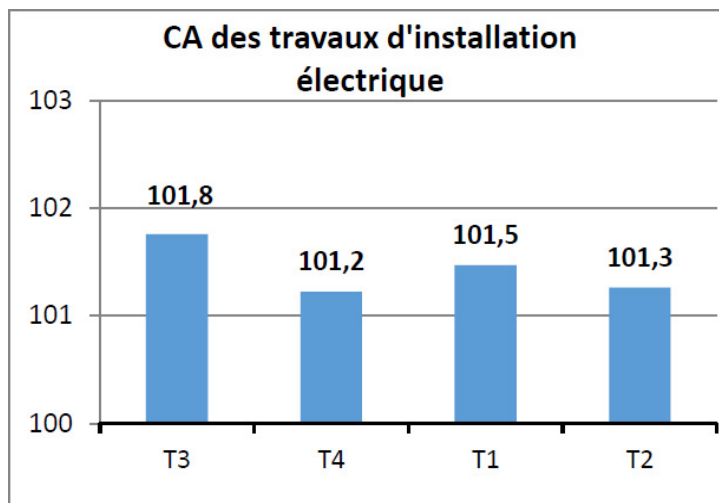
Electricité - Plomberie

3^{ème} trimestre 2019

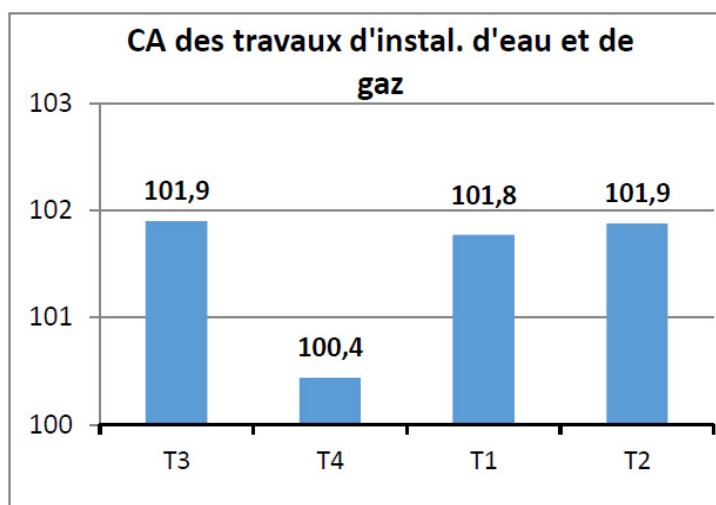
LES CHIFFRES CLÉS DU SECTEUR

Indice de chiffre d'affaires des travaux d'installation électrique (NAF 43.21A) – Base 100 au trimestre t-4.

Source : Statexpert / Environ 7 000 entreprises selon les trimestres. Lecture du graphique : l'indice 101,3 de T2 2019 traduit une hausse du chiffre d'affaires de +1,3% par rapport au deuxième trimestre 2018.



Indice de chiffre d'affaires des travaux d'installation d'eau et de gaz (NAF 43.22A) – Base 100 au trimestre t-4.



Source : Statexpert / Environ 4 500 entreprises selon les trimestres. Lecture du graphique : l'indice 101,9 de T2 2019 traduit une hausse du chiffre d'affaires de +1,9% par rapport au deuxième trimestre 2018.

L'ACTU ÉCONOMIQUE DU TRIMESTRE

Le chiffre d'affaires des plombiers

Un chiffre d'affaires toujours en hausse pour les plombiers également.

▶ Le chiffre d'affaires des entreprises du secteur de la plomberie a, quant à lui, progressé de +1,9% au cours du deuxième trimestre 2019, par rapport au même trimestre de 2018.

▶ In fine, sur les douze derniers mois, le chiffre d'affaires des professionnels du secteur de la plomberie a progressé de +1,5%, ce qui témoigne de la bonne santé de la profession.

▶ Comme pour les autres professionnels de la filière bâtiment, l'activité des entreprises d'installation d'eau et ce gaz est en grande partie tirée par le dynamisme du marché de la construction et le haut niveau des ventes de logements.

Les prix des travaux d'amélioration entretien des bâtiments

Des prix toujours en hausse dans les travaux du bâtiment.

▶ Au cours du deuxième trimestre 2019, les prix des travaux d'entretien-amélioration des bâtiments ont augmenté de +1,3%, par rapport au deuxième trimestre 2018.

▶ La hausse est particulièrement importante dans le secteur de la plomberie et de l'installation de chauffage et de conditionnement d'air : +1,7% par rapport au deuxième trimestre 2018.

▶ Notons en revanche la baisse des prix observée sur le secteur de l'installation électrique : -0,6 % par rapport au deuxième trimestre 2018.

Le chiffre d'affaires des électriciens

Nouvelle hausse du chiffre d'affaires des professionnels des travaux d'installation électrique.

▶ Durant le deuxième trimestre 2019, le chiffre d'affaires des entreprises du secteur de l'installation électrique a augmenté de +1,3%, par rapport à la même période de l'année 2018.

▶ Comme les autres professionnels de la filière du bâtiment (et comme c'est le cas depuis de nombreux trimestres), les spécialistes de l'installation électrique continuent de profiter de la bonne tenue du marché de la construction.

▶ Dans cet environnement toujours très favorable, les professionnels des travaux d'installation électrique affichent une croissance de leur chiffre d'affaires de +1,4% sur les 12 derniers mois.

L'ACTU JURIDIQUE, FISCALE ET SOCIALE

Juridique

Titres professionnels.

- ▶ Création des titres de coordinateur BIM du bâtiment, BIM modeler du bâtiment, technicien métreur du bâtiment, technicien supérieur du bâtiment en économie de la construction.
- ▶ Révision des titres de technicien supérieur du bâtiment en économie de la construction, de métreur.
- ▶ Suppression des titres de technicien en économie de la construction et étude de prix, de technicien métreur en réhabilitation de l'habitat.

Adaptation de certaines modalités de l'éco-PTZ.

- ▶ Un décret adapte les modalités de demande de l'éco-PTZ pour faciliter le financement des travaux de rénovation énergétique, en simplifiant le dispositif et en le rendant plus opérationnel.
- ▶ Il modifie le montant des plafonds applicables par type d'éco-PTZ et la méthode de calcul du montant du crédit d'impôt. Il simplifie également les modalités de demande de l'éco-PTZ copropriétés.
- ▶ Enfin, il aligne les critères d'éligibilité des audits énergétiques nécessaires pour demander un éco-PTZ performance énergétique globale sur ceux prévus pour le crédit d'impôt transition énergétique (CITE).

L'ACTU JURIDIQUE, FISCALE ET SOCIALE

Sociale

Taux de la cotisation chômage intempérie pour la période du 1er avril 2019 au 31 mars 2020. Il est fixé à :

▶ 0,74% du montant des salaires à prendre en compte (déduction faite de l'abattement indiqué ci-après) pour les entreprises du gros oeuvre et des travaux publics (contre 0,84 % pour la campagne précédente) et 0,15% pour les autres entreprises de la filière (contre 0,17%).

▶ Le montant de l'abattement à défalquer du total des salaires servant de base au calcul de la cotisation due par les employeurs est de 80 244 €.

Résiliation des contrats de complémentaire santé.

▶ Une loi publiée en juillet 2019 (et qui entrera en vigueur au plus tard le 1er décembre 2020) permet aux employeurs comme aux particuliers de résilier leur contrat de complémentaire santé sans délai à partir de la deuxième année, sans frais et sans pénalité.

▶ La résiliation interviendra un mois après sa notification, alors, qu'actuellement, la résiliation ne peut intervenir qu'à l'échéance de la date anniversaire de la signature du contrat (sauf exceptions).

Code du travail. Une ordonnance modifie certaines dispositions du Code du travail.

▶ Cette ordonnance permet notamment au conjoint du chef d'entreprise ayant le statut de conjoint collaborateur d'être désigné maître d'apprentissage.

▶ Elle prévoit également que le salarié ne perd pas ses heures de DIF au 1er janvier 2021 à condition de les avoir inscrites sur son compte personnel de formation au plus tard le 31 décembre 2020.

Indemnisation de l'anxiété. L'indemnisation du salarié pour préjudice d'anxiété est désormais ouverte en cas d'exposition à des substances nocives autres que l'amiante.

Fiscale

Suppression progressive du CITE. Le projet de loi de finances pour 2020 prévoit la suppression progressive du crédit d'impôt transition énergétique (CITE) et son remplacement, à compter du 1/1/2020 par un mécanisme de primes sous conditions de ressources. Seuls les contribuables ne pouvant pas bénéficier de ce mécanisme de primes pourraient encore bénéficier du CITE jusqu'au 31/12/2020.

Le projet de loi de finances pour 2020 contient également un certain nombre de mesures pour les entreprises, avec la modification de la TVS (Taxe sur les véhicules des sociétés), la diminution du taux de remboursement de la TICPE pour le transport routier, la simplification de la TVA à l'importation.

Plans d'épargne retraite. Le régime fiscal des nouveaux PER, qui remplacent ou modifient les anciens dispositifs (PERCO, PERP, « Madelin ») a été fixé par une ordonnance du 24 juillet 2019.

L'ACTU DU SECTEUR

L'actualité du secteur

Qualifications RGE.

- ▶ Suite aux interrogations de certains acteurs de la filière remettant en cause la crédibilité du dispositif RGE, la Capeb a fait réaliser par l'IFOP un sondage auprès des entreprises artisanales du bâtiment qualifiées RGE.
- ▶ Ce dernier dévoile qu'une nette majorité des entreprises artisanales qualifiées RGE considère que le dispositif RGE facilite l'accès au marché de la performance énergétique.
- ▶ Cependant, plus de la moitié des entreprises considère que la qualification RGE n'est pas adaptée aux TPE.

inelys
EXPERTISE COMPTABLE ■ AUDIT ■ CONSEILS